

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 91.00.522.003.0 DU 9 OCTOBRE 1991

Blocs pompes-séparateurs de gaz MOUVEX
modèles DEGAZEX 20 Multifonctions,
DEGAZEX 20 HP Multifonctions, DEGAZEX 50 Multifonctions
pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ÉTABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIÉE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX MÉTHODES DE CONTRÔLE MÉTROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIÉE, CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ÉTATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DÉCRET N° 73-788 DU 4 AOÛT 1973 MODIFIÉ, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX MÉTHODES DE CONTRÔLE MÉTROLOGIQUE ET DU DÉCRET N° 73-791 DU 4 AOÛT 1973 RELATIF À L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AU CONTRÔLE DES COMPTEURS VOLUMÉTRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES.

FABRICANT

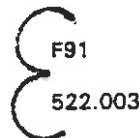
MOUVEX, usine d'Auxerre, Z.I. Plaine des Isles,
89000 Auxerre.

OBJET

Le présent certificat renouvelle l'approbation C.E.E. de modèles prononcée par le certificat n° 81.0.03.472.3.3 du 17 septembre 1981 (1).

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèles qui est remplacé par le suivant :



VALIDITÉ

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHÉ :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, septembre 1981, page 826.